C'est au milieu du bruit et de l'émotion produite par cet incident que la seconde partie de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité de 254 votants.

L'ensemble de l'ordre du jour de M. Le Play est adopté à mains levées.

La séance est suspendue pour permettre à la commission des octrois d'entendre le président du conseil sur le projet relatif à la suppression des octrois.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

A la reprise de la séance, le Sénat continue l'examen, en première délibération, du projet relatif à la suppression des octrois: *on sait que le paragraphe 2 de l'article* 4 concernant les bières avait été réservé; cet article portait que, dans les communes qui continueraient à imposer les boissons hygiéniques, les droits ne pourraient en aucun cas, excéder 2 fr. par hectolitre, pour la première zone, 5 fr. par hectolitre pour la seconde zone.

M. BARDOUX, rapporteur, dit que la commission a supprimé les zones et qu'elle propose un droit unique qui ne pourra dépasser le maximum de 5 fr.; cette solution unit, est pratique et ne lèse aucun droit; cette nouvelle rédaction est adoptée, ainsi que l'ensemble de l'article 4.

On reprend la discussion de l'article 8 *interdisant*, à l'avenir, la mise en ferme ou en régie intéressée des octrois.

M. GOURNIER, ministre des finances. — Le gouvernement a demandé l'insertion de cette disposition dans la loi, parce que la mise en ferme ou en régie des octrois est à paru contraire à tous les principes de notre droit public; il n'est pas possible d'admettre que des sociétés ou des individus puissent tirer bénéfice des impôts.

Après des observations de MM. Morel et Trarieux, l'article 8 du projet est adopté par 141 voix contre 104.

Le dernier article est adopté, et *le Sénat décide qu'il* passera à une deuxième délibération.

RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Sénat ajourne la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Alfred Gérard, ayant pour objet de substituer, dans les élections législatives, le renouvellement partiel au renouvellement intégral.

M. PERRAS. — Cela ne concerne pas le Sénat; c'est à la Chambre des députés qu'il appartient de se prononcer d'abord sur cette *question*.

Reste inscrite en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance la deuxième délibération sur la publicité de l'instruction criminelle.

La prochaine séance est fixée à jeudi prochain; la séance est levée à 5 heures 35.

***

L'INCIDENT GOUJON-DESTIEUX-JUNCA

A la suite de l'incident qui s'est produit à la séance du Sénat, M. Destieux-Junca a envoyé deux de ses amis, MM. Aucoin (Gers) et Laubry (Yonne), à M. Goujon; ce dernier a, de son côté, constitué comme témoins deux autres de ses collègues, MM. Pradal (Ardèche) et Labbé (Orne).

Après explications, les quatre témoins ont estimé, d'un commun accord, qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à l'incident.

Le procès-verbal porte qu'il résulte des explications fournies par les témoins de M. Goujon que ce dernier n'a pas traité M. Destieux-Junca de misérable, qu'il a dit seulement, en parlant des discussions qui avaient lieu, que tout cela était misérable.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 4 juin

Présidence de M. DESCHANEL, vice-président

La séance est ouverte à 2 h. 20.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet relatif aux sociétés de secours mutuels.

M. Ricard combat longuement le nouveau texte de l'article 21 présenté par la commission.

Avec le système proposé, dit-il, le fonds de retraites sera diminué des capitaux employés à payer la rente achetée à la caisse nationale des retraites. La commission fait table rase du passé et de l'expérience de cinquante années. Les sociétés ne sauront plus quels engagements prendre. Si on veut que les sociétés de secours mutuels se développent, il faut voter les sommes nécessaires à cet effet.

M. BARTHOU. — Il importe que la *commission tise que*, dans l'avenir comme dans le passé, les sociétés bénéficieront du taux de 4 1/2 0/0. Le gouvernement est heureux de saisir toutes les occasions de manifester sa sollicitude pour les sociétés de secours mutuels.

L'opposition de la Chambre et du gouvernement embarrasse la commission. Le nouveau texte de son article 21 est en présence des amendements de MM. Raoul des Rotours et Ricard, *qui demandent, le premier* que les fonds déposés par les mutualistes pour créer des pensions de retraites portent intérêt à 4 1/2 0/0, le second que les sommes déposées à la caisse des dépôts et consignations portent intérêt au même taux.

La séance est suspendue pour permettre à la commission de rédiger un texte définitif en harmonie avec les amendements de MM. Raoul des Rotours et Ricard.

La nouvelle rédaction de la commission porte que la différence de taux sera comblée jusqu'à concurrence de 4 1/2 0/0, au moyen d'un crédit inscrit, chaque année, au budget du ministère de l'intérieur.

M. RICARD. — Alors je retire mon amendement.

M. DUSSAUSSOY. — J'aimerais mieux qu'on maintînt l'article 21.

L'article 21, ainsi modifié, est adopté. L'article 22 est adopté, ainsi que l'article 23, amendé par M. Ricard.

Un amendement de M. Lemire ayant trait à la répartition des dotations et subventions annuellement accordées aux sociétés de secours mutuels est accepté en partie.

Les articles 25 à 36 sont adoptés avec quelques modifications de détail.

M. Roch, sur l'article 37, défend un amendement ayant pour objet d'empêcher le projet d'avoir un effet rétroactif.

L'amendement est repoussé.

Les derniers articles sont adoptés et la Chambre vote l'ensemble de la loi à l'unanimité de 553 votants.

LA LOI DU CADENAS

M. TOLLOUZE. — Je demande la mise à l'ordre du jour de la séance de vendredi de la discussion de la loi sur le cadenas.

M. RENAULT-MORLIÈRE. — La commission des douanes appuie cette proposition et demande que la loi du cadenas vienne après la loi sur les sapeurs pompiers.

M. DECKER-DAVID. — Et la loi sur les assurances agricoles?

M. VIGER. — La loi du cadenas est bien plus urgente.

Après une vive discussion, la Chambre décide par 383 voix sur 150, que la loi du Cadenas viendra après les sapeurs pompiers.

La loi sur les assurances agricoles est mise à la suite de l'ordre du jour.

Séance demain. La séance est levée à 7 heures 10.

NOUVELLES DU JOUR

Réception par M. le Président de la République d'une délégation du comité permanent des mutualités.

Paris, 4 juin. — M. le Président de la République a reçu jeudi dernier une délégation de l'Union nationale des sociétés de secours mutuels de France (comité permanent) présentée par le sénateur Prevet, président.

Après la présentation faite par M. Prevet, celui-ci a remercié M. Félix Faure des sentiments de haute solidarité exprimés par lui au congrès mutualiste de Saintes et aussi de ses encouragements à l'initiative individuelle.

M. Charley Rogez, conseiller général du Nord, se fait ensuite l'interprète du comité régional du Nord en appelant l'attention du Président de la République sur la *question des subventions accordées aux sociétés de secours mutuels.*

M. Félix Faure a écouté ses observations avec la plus grande bienveillance, ajoutant que c'est sur les mutualistes, hommes d'ordre et de dévouement, que le gouvernement compte pour répandre les idées d'union et de fraternité.

Cette réception a été des plus cordiales.

Le voyage du Président de la République en Russie

Paris, 4 juin. — Le *Petit Temps* publie le communiqué officieux suivant :

« Le voyage du Président de la République en Russie est décidé.

Nous croyons savoir que la date en est fixée au 25 juillet, c'est-à-dire au lendemain de la séparation des Chambres.

» Les présidents du Sénat et de la Chambre des députés n'accompagneront pas M. Félix Faure qui emmènerait avec lui le général de Boisdeffre et l'amiral Gervais, le général Hagron, secrétaire général de la présidence, MM. Crozier et Mollard, directeur et directeur-adjoint du protocole, le colonel Menetrez et plusieurs officiers dont le choix n'est pas encore arrêté.

» Le ministre des affaires étrangères se rendra en Russie avec le Président de la République. Le voyage se fera par mer à bord d'un croiseur de premier rang qui serait escorté par des cuirassés.

» La réception du Président se fera à Péterhoff, où M. Félix Faure aura sa résidence. Tous ces points ne sont pas définitivement réglés et sont soumis à l'examen des deux chancelleries.

» On dit, d'autre part, que M. F. Faure s'arrêterait à Copenhague. »

Nouvelle suppression de traitements ecclésiastiques

Paris, 4 juin. — On lit dans le *Courrier du Soir* :

« On nous affirme que le ministre des cultes vient encore de prononcer la suppression du traitement contre plusieurs curés qui ont organisé des processions et les ont fait sortir sur la voie publique, malgré l'existence d'arrêtés municipaux les interdisant. »

Une Lilloise assassinée à Béziers

Béziers, 4 juin. — Le sieur Rey, âgé de quarante-cinq ans, sujet suisse, tenant un tir dit de massacre à la foire, a égorgé une femme Adolphine Delbecque, âgée de quarante ans, née à Lille. Après l'avoir terrassée, il lui a porté de nombreux coups de couteau, puis a scié le cou de sa victime.

L'assassin a été arrêté.

La protection des pigeons voyageurs

Paris, 4 juin. — MM. Léon Guillemin et Bron ont déposé une proposition de loi relative à la protection des pigeons voyageurs.

Un maire révoqué pour refus d'affichage du discours de M. Brisson

Lyon, 4 juin. — M. Berloty, maire de Saint-Antoine-Mouroux (Rhône), qui avait adressé une lettre de refus au préfet du Rhône, au sujet de l'affichage du discours du président Brisson, vient d'être révoqué par décret.

C'est M. Berloty qui, le 24 juin 1894, à la suite du banquet des maires, après lequel avait été assassiné M. Carnot, s'était rendu à l'archevêché de Lyon et avait procuré au président de la République la visite impromptue de l'archevêque.

Une fillette de quatre mois étranglée par sa mère

Châlons-sur-Marne, 4 juin. — Une domestique de Couvrot, Irma Cotton, âgée de trente-deux ans, a étranglé, avec un cordon de bonnet, sa fille *âgée de quatre mois*. Elle a avoué son crime et a été écrouée à la prison de Vitry-le-François. Cette femme a eu sept enfants, six sont déjà morts pour lesquels la justice recherche dans quelles conditions ils ont succombé.

Soldats allemands morts d'insolation

Strasbourg, 4 juin. — Pendant les manœuvres de montagne qui se sont effectuées aux environs de Münster les soldats ont été fort incommodés par une chaleur accablante. Les cas d'insolation sont nombreux. Deux soldats sont morts déjà et plusieurs autres sont dans un état alarmant. On signale également un suicide.

Un militaire foudroyé

Gray, 4 juin. — La nuit dernière un orage a éclaté sur la ville. Le cavalier Boyer du 12e hussards, de faction à la poudrière qui est située derrière la caserne, a été foudroyé.

Le procès Tausch — La condamnation

Berlin, 4 juin. — Après une délibération qui a duré une heure et demie, les 45 jurés rapportent un verdict négatif pour Tausch et affirmatif pour Luetzow. La cour, malgré que le ministère public requiert, pour ce dernier, deux mois de prison et deux ans d'interdiction de droits de ministre, le condamne à deux mois de prison mais refuse la privation des droits.

Le bruit court que M. Tausch serait frappé de peines disciplinaires, à cause de confidences faites sur la maladie de l'empereur et sur des actes de celui-ci au moment de la réconciliation avec le prince de Bismark.

Un navire perdu

Cherbourg, 4 juin. — Le vapeur anglais *Vetergraham* allant de Cardiff à Rouen, chargé de charbon, s'est noyé, par une brume intense, sur les rochers de l'île de Fouqueville. L'équipage est sauvé. Le navire est considéré comme *perdu*.

Le roi de Siam au Vatican

Rome, 4 juin. — Cette après-midi, après être allé déposer une couronne sur la tombe de Victor-Emmanuel, le roi de Siam, avec les princes siamois et sa suite, est sorti du Quirinal dans les équipages royaux, allant au grand hôtel où logeait une partie de sa suite.

Tous en grande uniforme sont allés à pied, [illegible] depuis quatre jours, les landaus de remise découverts, au Vatican pour rendre visite au Pape. Les landaus étaient suivis de pelotons de carabiniers italiens à cheval. La *foule qui était nombreuse le long du parcours se découvrait respectueusement.*

L'audience du roi et du prince de Siam chez le Pape a duré vingt minutes.

Mgr Stonor faisait les fonctions d'interprète. Ensuite les personnages appartenant à la suite ont été présentés; puis le roi et sa suite sont allés complimenter le cardinal Rampolla.

Le cérémonial de la réception a été le même que celui qui eut lieu lors des visites faites au Saint-Père par l'empereur Guillaume et le roi de Serbie. Ce soir, une grande réception est donnée au Quirinal en l'honneur du roi de Siam.

La vitesse des trains

Paris, 4 juin. — M. Turrel a appelé l'attention des Compagnies sur la nécessité de placer sur toutes les machines des enregistreurs de vitesse. *Le comité de l'exploitation technique pense qu'il est utile pour la sécurité* des voyageurs de pouvoir contrôler la vitesse des trains afin de mettre un terme aux exagérations de vitesse dans les déclivités notamment, exagérations dues au désir de certains mécaniciens de s'assurer des primes de temps gagné et des primes d'économie de combustible.

Les grandes manœuvres. — La revue présidentielle

Cette année, la revue présidentielle qui clôturera les manœuvres d'armée sera avancée. La date est déjà fixée au 14 septembre.

M. Félix Faure arrivera la veille à Saint-Quentin pour y recevoir les missions étrangères.

M. Félix Faure en Russie

Paris, 4 juin. — On lit dans le *Jour* :

« Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Félix Faure est attendu en Russie vers la fin de juillet. Il débarquera à Cronstadt. De grandes fêtes seront organisées en l'honneur du président de la République française à Saint-Pétersbourg, à Moscou et au camp de Tsarkoe-Selo.

» Le président sera accompagné par sa maison militaire et par le général de *Boisdeffre, chef d'état-major* général.

» On prévoit qu'un accueil enthousiaste sera fait au représentant de la France ».

Un banquier qui se constitue prisonnier

Paris, 4 juin. — M. de *Cosnac, juge d'instruction, a reçu* dans l'après-midi d'hier la visite d'un banquier de l'avenue de l'Opéra, M. Feny, directeur de la Banque centrale de Paris.

M. Feny, qui à l'heure actuelle a un passif de 4,100,000 francs, s'est constitué prisonnier. Le juge, après interrogatoire sommaire, l'a envoyé à Mazas.

Les courses d'Epsom

Londres, 4 juin. — Courses d'Epsom. — Prix des Oaks. — 112,500 francs. — 1er, Limasol; 2e, Chelaudry; 3e, Fortalice.

Ingénieux faussaires à Paris

50,000 francs de faux coupons

Paris, 4 juin. — Plusieurs établissements financiers et notamment le Crédit Lyonnais viennent d'être victimes d'ingénieux faussaires qui ont fabriqué et encaissé de nombreux coupons d'obligations du chemin de fer d'Orléans. Depuis le 1er juin, ces établissements ont payé pour plus de 50,000 francs de ces faux coupons. Récemment, un employé, pointant des numéros de coupons, authentiques ceux-là, qu'on présentait à l'encaissement, s'est aperçu qu'il avait déjà payé des coupons portant les mêmes numéros. *Les faussaires sont activement recherchés.*

La tentative de suicide d'un financier à Paris

Paris, 4 juin. — On a appris, avec une vive émotion, aujourd'hui, à la Bourse, la tentative de suicide d'un des *banquiers les plus actifs*, de la coulisse; M. G. Gilliard, dont les bureaux sont situés rue Lafitte, s'est tiré, ce matin, dans sa propriété de Brunoy, un coup de révolver derrière l'oreille; M. Gilliard s'est très grièvement blessé; la cause de cette funeste détermination serait, dit-on à la Bourse, la situation très engagée à la baisse de M. Gilliard et de ses clients.

Nouvelles souscriptions

Paris, 4 juin. — De nouvelles souscriptions sont encore parvenues au *Figaro* pour les sauveteurs et pour les victimes de l'incendie du Bazar de la Charité. Elles s'élèvent à 776 fr. 05. Ces derniers envois portent le total de la souscription ouverte par le *Figaro* à 1,223,794 fr. 34.

Encore des désordres en Algérie

Paris, 4 juin. — On communique d'Oran au *Petit Journal* un télégramme particulier ainsi libellé :

« Aïn-el-Arba, 3 juin, 8 h. matin. — La synagogue a été incendiée cette nuit. On a découvert une boîte explosible en fer-blanc contenant de la poudre et des débris de fer.

» Le juge de paix a ouvert une enquête. Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs. »

La grève des mineurs du Gard

Alais, 4 juin. — Le tribunal d'Alais vient de condamner cinq grévistes arrêtés mardi à des peines variant de six à quinze jours de prison pour outrages et menaces à la gendarmerie.

On a arrêté un nommé Pascal que l'on soupçonne d'avoir lancé la pierre qui a atteint le sous-préfet à la tête.

Le préfet du Gard est parti ce matin de Nîmes pour la Grand'Combe où il doit avoir une entrevue avec le directeur des mines.

Belgique et Angleterre

Bruxelles, 4 juin. — On lit dans la *Patrie* de Bruges :

« Le dernier voyage du roi en Angleterre, qu'on avait représenté comme étant exclusivement un voyage de courtoisie, avait en réalité une portée politique.

» La situation du baron Dhanis au Congo, sans être aussi critique qu'on pourrait le croire, n'est toutefois pas sans présenter quelques difficultés.

» Sa Majesté est allée demander l'aide de l'Angleterre. Ses efforts ont abouti. Les officiers de l'armée anglaise d'Egypte, qui se trouvaient en congé, ont reçu, comme on l'a déjà dit, l'ordre de regagner au plus tôt leur poste. Les troupes britanniques entreprendront incessamment une expédition dont l'effet sera de détourner du baron Dhanis une partie des forces des Derviches. »

Les orages

Aubenas, 4 juin. — Hier soir, vers six heures, un orage mêlé de grêle s'est abattu sur la ville et les environs. Les chemins et les terres en certains endroits sont ravinés; plusieurs toitures se sont effondrées. La plupart des récoltes sont perdues. La désolation règne dans la contrée.

Châlons-sur-Marne, 4 juin. — Cette nuit, pendant l'orage, le bureau de poste de Mareuil-sur-Ay a été incendié par la foudre. La receveuse a sauvé la comptabilité et la caisse. Son mobilier personnel a été détruit.

La ligne télégraphique a été endommagée entre Ay et Mareuil.

Sinistres en mer

Londres, 4 juin. — Le steamer *Henri*, capitaine Coulombani, parti de Swansea à destination de Marseille avec une importante cargaison de matières combustibles, n'a pas donné de ses nouvelles depuis le 31 mars 1897.

Il est porté disparu à Londres.

Hull, 4 juin. — Le capitaine de l'*Esperanza*, arrivé dans cette ville, déclare qu'il a rencontré en venant d'Hambourg, le brick *Anna n° 22* à moitié coulé, sur lequel se trouvaient encore deux hommes, seuls survivants de l'équipage. A peine ont-ils sauvé ces deux malheureux naufragés que l'épave s'abîmait dans les flots.

Hull, 4 juin. — Le bateau-lettre *Garleston*, de Yarmouth, a pris feu près des côtes de Hollande. Malgré les efforts de l'équipage, qui est resté à bord jusqu'au moment où le pont a été la proie des flammes, le navire a dû être abandonné.

L'équipage, recueilli par un navire, a été conduit en Hollande.

St-Valéry-en-Caux, 4 juin. — Le bâteau de pêche *Liberté*, de St-Valéry-en-Caux, dont [illegible] de Louvetyes depuis quatre jours, s'est perdu en Irlande. Il était monté par vingt-deux hommes, pères de famille, qui laissent de nombreux orphelins.

Graves désordres dans l'Ohio

New-York, 4 juin. — A Urbana (Ohio), la populace, qui voulait lyncher un nègre coupable d'un attentat sur une femme blanche, a assiégé la prison. La troupe a tiré, faisant deux morts et une douzaine de blessés.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Pentecôte, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Union sociale et patriotique. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le comité de l'*Union sociale et patriotique* rappelle que son secrétaire permanent se tient à la disposition de tous les membres de l'Union, de tous les électeurs désireux de signer leur adhésion, de tous ceux qui désirent lui procurer ou lui demander des renseignements.

« *Le comité prie instamment* MM. les industriels, commerçants, chefs d'ateliers, directeurs, contre-maîtres et ouvriers de lui signaler dorénavant les places vacantes ou susceptibles de le devenir. Les bureaux de l'*Union Sociale et Patriotique* sont situés au *Café Pandore* (1er étage). Ils sont ouverts tous les jours de neuf heures à midi et de deux heures à six heures du soir.

Le lundi jusqu'à huit heures du soir et dimanche de *neuf heures à midi.* »

L'organisation des commissions des Hospices. — MM. les *administrateurs des hospices ont, dans leur dernière* séance, organisé ainsi les commissions :

Vice-présidence et ordonnance des dépenses, M. Deleporte-Bayart.

Commission de tutelle des orphelins, MM. Deleporte-Bayart, tuteur; Henri Briet, subrogé-tuteur.

Commission de surveillance des services administratifs, MM. Henri Briet et Paul Despatures.

Commission des finances et du Nouvel Hospice, MM. Deleporte-Bayart, Henri Briet et Paul Despatures.

Commission des Biens. — MM. Henri Briet, Paul Despâtures et Liévin Bailleul.

Commission des Travaux, — MM. Henri Briel, Henri Ternynck et Hervé Milbéo.

Commission de réception des fournitures. — MM. Henri Ternynck, Paul Despatures et Liévin Bailleul.

Administrateurs de service permanent. — Pour l'hôpital : MM. Henri Ternynck et Liévin Bailleul; pour l'hospice civil : MM. Paul Despatures et Hervé Milbéo; pour l'Hospice de Barbieux : MM. Deleporte-Bayart et Henri Briel.

La fête de la Pentecôte, une des principales de l'année, sera célébrée dans toutes les églises de Roubaix avec une grande solennité. Les sociétés chorales qui *prêtent toujours avec empressement leur précieux concours* aux cérémonies religieuses, rehausseront par leurs exécutions, à la grand'messe, l'éclat de cette fête.

Voici les œuvres qui seront interprétées dans les diverses paroisses : A Saint-Martin, messe de Sainte-Thérèse, de Th. de La Hache; à Notre-Dame, messe de Ste-Cécile, de Gounod, *O Salutaris* de Minet, et *Tantum ergo* d'Ambroise Thomas.

A Sainte-Elisabeth, messe de Parisot; — au Saint-Sépulcre, messe du même auteur, et *Panis Angelicus*, de Franck, chanté par M. Minssart, avec accompagnement de *violoncelle par M. Paul Minssart*; — au T.-S. Rédempteur, messe solennelle d'Anjou; — à Saint-Jean-Baptiste, messe solennelle de Th. Dubois; — à Saint-Joseph, nouvelle audition d'une messe dont la première a eu lieu pour une fête intime; — au Sacré-Cœur, où sera célébrée aussi la solennité de l'Adoration perpétuelle, la chorale de la paroisse fera entendre à la grand'messe une des œuvres principales de son répertoire.

La remise d'une médaille d'honneur. — Vendredi matin, vers dix heures et demie, M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, s'est rendu chez M. Wattine, fabricant place de la Liberté. Il a remis devant les patrons et les ouvriers réunis, au jeune Léon Polyn, âgé de 16 ans et demeurant rue Marc-Séguin, la médaille d'honneur de deuxième classe, décernée par M. le Ministre de l'Intérieur.

Cette distinction a été accordée à Léon Polyn pour avoir accompli plusieurs actes de dévouement en 1894 et en 1896.

M. Chapé a félicité le nouveau médaillé qui a été également l'objet des marques de sympathie de la part de ses patrons et de ses camarades de travail.

La médaille de Madagascar. — M. Alfred Lesaffre, ancien soldat au 200e de ligne vient de recevoir de M. le ministre de la Guerre, la médaille commémorative de la campagne de Madagascar.

La mise en état de viabilité de la rue de la Basse Masure. — Par arrêté préfectoral, la rue de la Basse Masure est classée dans le réseau des voies publiques municipales de la ville de Roubaix.

Le plan des alignements sera déposé, pendant un mois, au secrétariat de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Ecole nationale des arts industriels de Roubaix. — A l'occasion de la XXIIIe fête fédérale de gymnastique, les cours seront suspendus du samedi soir 5 juin, à cinq heures, au mardi matin exclusivement.

Les musées seront fermés le dimanche 6, à l'occasion de la Pentecôte; et ouverts, le lundi 7, de dix heures à à une heure. La bibliothèque sera fermée du samedi soir, six heures, au mardi matin.

Corporation des entrepreneurs de peinture et de vitrerie de la ville de Roubaix. — En raison des réjouissances offertes par la ville de Roubaix à l'occasion de la XXIIIe fête fédérale de gymnastique, la corporation a décidé, dans sa séance du mardi 3 juin, de fermer les ateliers le mardi de la Pentecôte, troisième jour des fêtes.

La réunion anarchiste, dans laquelle Sébastien Faure et Louise Michel prendront la parole, n'aura pas lieu à l'Hippodrome, paraît-il, mais à la salle Dominique, le 12 juin.

QUI DIT CELA ?

Tout le monde est d'accord pour le dire, une expérience déjà longue l'a prouvé : le beurre d'Oostcamp est incomparable pour sa finesse, sa fraîcheur et sa bonne conservation.

Jamais son succès n'a été plus grand, et toutes les concurrences ne font que ressortir ses qualités supérieures.

Il se vend 2 fr. 90 le kilog. — Beurre de provisions 2.80, conservation garantie un an.

Les accidents. — Un ouvrier apprêteur de la maison Auguste Lepoutre, Charles Charhaut, âgé de 27 ans, demeurant rue Ste-Marguerite, à Wattrelos, a reçu vendredi, au talon du pied gauche, un éclat de fonte qui lui a occasionné une plaie assez grave.

M. le docteur Lepoutre qui a soigné le blessé l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un jeune homme qui tombe d'un toit — Un maçonnevre de couvreur, Leonard Nelys, âgé de 16 ans, domicilié à Warcoing, est tombé vendredi après-midi du toit de l'estaminet du « Nouveau-Monde », rue de l'Ommelet et est allé rouler sur la plate-forme d'une arrière-cuisine.

MM. les docteurs Lepers, Montaigne et Carette qui ont soigné [illegible] ont constaté une contusion au bassin et [illegible] jambe gauche.

Après les pansements, le jeune homme a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation pour vol. — Jeudi soir, vers neuf heures et demie, Arthur Marissal, tuffiste, âgé de dix-sept ans, sans domicile fixe, a été conduit au poste central par M. Henri Flipo, cocher, demeurant rue Daubenton, auquel il avait pris quatre pigeons, il y a quelques jours.

Vendredi matin, Arthur Marissal a été interrogé par M. Chapé, commissaire de police, auquel il a fait des aveux.

Une arrestation. — En vertu d'un extrait de jugement délivré par M. le procureur de la République, Gustave Catteau, peigneur, rue des Fossés, a été arrêté jeudi soir et écroué au dépôt.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa quarante-deuxième année, de Dame Charlotte Bouckaert, épouse de M. Henri Vandamme, demeurant rue de Mouvaux, 2. Ses funérailles auront lieu le lundi 7 courant, à 8 h. 3/4, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau).

IL EST A 2,90 le kilog. le délicieux beurre d'Oostcamp, fraîchous les jours, garanti pur; rue du Bois 13, et dépôts succursales. 19330

Croix. — *L'arrestation d'un repris de justice.* — Jeudi soir, vers six heures et demie, un individu, nommé Mesta Clovis, se présentait chez Mme veuve Delcour, débitante, contour de l'église Saint-Martin, à Croix, et se faisait servir un verre de bière, puis un second suivi *bientôt d'une omelette qu'il arrosa d'une bouteille de* vin, enfin un café avec plusieurs verres de cognac.

Vers huit heures et demie, après avoir encore absorbé deux chopes de bière, comme il n'avait pas le premier centime pour payer ses consommations, il invita la débitante à le suivre sur la place pour y toucher les cinq francs qu'elle réclamait, ajoutant qu'il avait installé pour la douaise un manège et une balançoire, desservis par quatre domestiques.

Le fils aîné de la veuve Delcour sortit pour accompagner le client, mais celui-ci, après avoir parcouru une centaine de mètres dans la rue Ruelle, se coucha sur le trottoir, refusant d'aller plus loin.

Le fils Delcour, de plus en plus intrigué par les façons de Clovis Mesta, ne trouva rien de mieux à faire que de prévenir le garde Spriet dont la maison était proche. Quand ils revinrent dans la rue Ruelle, l'individu simulait toujours le dormeur.

Le garde le conduisit au dépôt.

L'interrogatoire que lui fit subir M. Seguin, commissaire de police, a fait découvrir que Clovis Mesta est au repris de justice plusieurs fois condamné à Lille pour fraude et deux fois pour filouterie d'auberge.

— *Vol d'une bicyclette.* — Deux jeunes gens de 18 à 20 ans se sont rendus jeudi soir chez M. Alexandre Gérard, fripier, rue de l'Amiral-Courbet, à Croix, pour lui offrir d'acheter une bicyclette. Après avoir examiné la machine, le fripier consentit à la prendre pour trente-cinq francs.

L'un des deux jeunes gens, qui paraissait être le vendeur, en demandait quarante francs et disait que sa mère en demandait un bon prix.

Le fripier invita ce jeune homme à demander à sa mère l'autorisation de laisser la bicyclette à trente-cinq francs.

Les deux compagnons partirent en faisant semblant de se rendre rue de l'Alma et revinrent une demi-heure après, avec un billet signé de Louise Bossus. Le prix de 35 francs était accepté.

Comme le billet ne portait pas de timbre de quittance, le fripier renvoya les jeunes gens chez la mère pour lui faire signer un reçu timbré.

Quand ils revinrent, le reçu étant en règle, ils purent toucher la somme de 35 francs et sortirent.

Cependant le fripier, enchanté peut-être du marché qu'il avait passé et escomptant la valeur qu'avait encore la bicyclette, remarqua soudain que la marque et la sonnette avaient disparu.

Intrigué par cet incident, il se *rendit* aussitôt rue de l'Alma.

Au numéro 175 personne ne connaissait la nommée Louise Bossus.

La bicyclette était certainement le fait d'un vol.

Plainte a été portée vendredi matin par le fripier, au commissariat de police de Croix. Les deux jeunes gens étant fort connus de vue par lui, la justice ne tardera pas à les découvrir.

— *Une réunion de la société des Anciens militaires.* — La société des *Anciens militaires décorés* se réunira samedi soir, à huit heures et demie, chez M. Rabo, pour prendre les dernières mesures préparatoires à l'occasion de la fête de dimanche.

Les sociétaires empêchés d'assister à cette réunion sont priés de se rendre au local, dimanche matin, à 9 heures précises, pour recevoir les sociétés invitées.

— *La fermeture des cabarets.* — A l'occasion de la fête communale, les débits de boissons sont autorisés à rester ouverts jusqu'à deux heures du matin les dimanche, lundi et mardi, 6, 7 et 8 juin.

Wasquehal. — *Un prétendu cas d'empoisonnement.* — Le bruit courait, dans la commune, que des cas d'empoisonnement s'étaient produits, ces jours derniers, chez plusieurs personnes qui auraient mangé de la mauvaise charcuterie.

D'après des renseignements pris à bonne source, on a exagéré beaucoup cette affaire, tout se borne à de légères indispositions, indépendantes de la qualité de la viande; en effet, un grand nombre d'autres personnes en ont absorbé et n'ont ressenti aucun malaise.

— *Avis aux baigneurs.* — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Le Maire de la commune de Wasquehal rappelle au public que par son arrêté en date du 30 mai 1896, approuvé par M. le préfet du Nord, le 4 juin, il est formellement défendu de se baigner dans aucun des cours d'eau de la commune.

» Les contraventions au dit arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis devant les tribunaux.

» Les père et mère seront responsables des infractions commises par leurs enfants. »

Flers-le-Breucq. — *La messe de la Pentecôte.* — A l'occasion de la fête de la Pentecôte, la maîtrise de la paroisse du Saint-Esprit, sera entendre dimanche prochain pendant la grand'messe, à dix heures. Elle interprétera la messe du Saint-Esprit, de Mazingue.

Annappes. — *La cérémonie de la première communion.* Cette touchante cérémonie aura lieu dimanche prochain, fête de la Pentecôte.

Voici l'heure des exercices : à 7 heures, messe de communion; à 10 heures, la grand'messe. A 3 heures, les vêpres avec sermon et rénovation des promesses du baptême.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS COMBATTANTS DE 1870-71. — La Commission administrative des Anciens Combattants de 1870-71 invite les sociétaires à assister à la bénédiction du drapeau des médaillés de Croix. Cette cérémonie a lieu dimanche prochain, à la grande messe de l'église Saint-Martin à Croix. — Réunion de la délégation à neuf heures un quart, chez M. Watteau, à la Croix-Blanche (Croix).

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 183100

Pour les fourrures et lainages n'employez que

LA LAURENTINE

Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des atteintes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0,10 centimes. — Pharmacie DELABARRE, 51, rue d'Inkermann. 49643 4325

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REMOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

La XXIIIe Fête Fédérale de Gymnastique A ROUBAIX

La première journée des fêtes

Les préparatifs. — Sur le champ de manœuvres

Pour le public, la fête ne commencera réellement que ce soir par la retraite aux flambeaux. Cependant hier vendredi, plusieurs parties du programme ont déjà été mises à exécution.

Comme il était annoncé, les membres du Comité de permanence, du Comité supérieur consultatif de l'Union et le jury d'études sont arrivés dans la journée et ont tenu une réunion le soir à l'hôtel Ferraille.

Il a été procédé à l'ouverture des bureaux du secrétariat des finances et des renseignements.

Les membres des différents comités se sont ensuite promenés en ville et ont visité le champ de manœuvre dont l'installation était presque terminée.

Ces messieurs ont beaucoup admiré l'ingénieuse disposition des tribunes, gracieuses et *confortables*, encadrant un vaste et superbe terrain.

De tous les endroits et de toutes les places il sera facile de bien voir les exercices des gymnastes et à certains moments, quand toutes les sociétés se trouveront dans l'enceinte, le spectacle, présenté par ces milliers d'hommes en uniforme, manœuvrant avec ensemble, sera vraiment extraordinaire et laissera dans l'esprit un inoubliable souvenir.

Les décorations — Les illuminations

L'aspect des rues et des places change d'heure en heure; des légions d'ouvriers travaillent avec ardeur à la décoration des maisons particulières ou des édifices publics.

Partout se dressent des mâts surmontés d'oriflammes flottantes et rattachés par des cordons de verres de couleurs; en plusieurs endroits des fausses portes sont élevées portant des inscriptions et des trophées.

Les illuminations sont préparées également avec activité. A la Grande-Place, le kiosque, orné de petits drapeaux de toutes couleurs, est entouré de guirlandes de lampes électriques. Le soir, le coup d'œil doit être féerique et le spectacle ne sera pas une des *moindres attractions* de la fête.

Comme nous l'avons déjà dit, pour un grand nombre de rues, des comités se sont formés pour organiser les illuminations; on ne pourrait trop les féliciter de leur initiative.

Une répétition de musique

La musique municipale la *Grande Harmonie*, la *Fanfare Delattre* et la *Concordia* ont répété vendredi soir, sous l'habile direction de M. Koszul, le morceau destiné à rythmer les mouvements d'ensemble qui doivent être exécutés par tous les gymnastes *lors de la fête*, lundi, sur le terrain.

Deux cents musiciens se trouvaient réunis dans la cour de l'Hôtel des Pompiers; ils ont parfaitement interprété tous les morceaux de leur répertoire, devant une foule enorme d'auditeurs.

Le casernement à l'ancien Collège

Grâce à l'initiative dévouée de la commission des logements et nourriture (6me commission) l'ancien collège a pris les allures d'un véritable casernement.

Depuis mercredi, l'administration du 1er corps d'armée a mis à la disposition du comité d'organisation de quoi pourvoir au couchage d'un millier de gymnastes.

Un nombreux personnel bourre sans relâche les paillasses, tandis que la 6e commission préside à leur installation et à l'agencement des salles.

Rien n'a été laissé à l'imprévu, chaque chambre porte mention du nombre de gymnastes à loger, avec indication de la société occupante.

Nous avons relevé le casernement de la Tlemcen